ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 27695

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur les propositions exprimées par le comité national des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CNESI) dans le rapport intitulé : "Urbanisme et sports de nature". Soulignant qu'une politique d'intérêt général ne peut pas privilégier les sports "virtuels" qui vont aggraver, en particulier chez les enfants, des risques tels que l'obésité, le CNESI recommande notamment de lier davantage sport de nature et santé. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le rapport 2006/2007 du Comité national des espaces, sites et itinéraires (CNESI) sur le thème « Sports de nature et urbanisme » émet six propositions parmi lesquelles celle de lier davantage sport de nature et santé. La pratique d'une activité physique et sportive régulière est reconnue comme un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie. Une pratique régulière d'une activité physique et sportive permet d'assurer une croissance harmonieuse chez l'enfant et l'adolescent, de contrôler le poids corporel chez l'adulte et l'enfant, et également de prévenir l'ostéoporose, notamment chez la femme. Selon une enquête de l'INSEE en 2003, un Français sur trois de 15 à 75 ans déclare pratiquer les sports de nature : randonnée, escalade, canoë-kayak, parapente, vélo, voile... Cet intérêt pour les sports de nature a été très marqué ces dix dernières années comme en témoignent les chiffres clés publiés par le ministère de la santé et des sports (MSS) dans la plaquette « Sports de nature repères et actions » ainsi que dans le Stat-Info n° 1-2008 sur « Les sports de nature en 2006 ». Ces sports de nature sont associés aux loisirs comme à la compétition, à la découverte du patrimoine et au maintien en bonne santé. La pratique d'une activité physique ou sportive est fortement influencée par les facteurs d'insertion sociale qui jouent sur les motivations individuelles. La promotion de la santé par l'activité physique s'inscrit dans une politique de changement des comportements et d'aménagement urbain notamment. Promouvoir les circulations dites douces, permettant la pratique d'activités comme la marche, le vélo, le roller, etc. à des fins aussi bien de déplacement que de loisir peut contribuer à ce changement. L'action menée par le coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo - à laquelle collabore le MSS - s'inscrit dans ce cadre.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27695
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Sports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE27695

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6098
Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3891